



FICHE INSCRIPTION
Attestation Technique Préalable niveau 1
ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS



SESSION DU __ / __ / ____

A coller
(Sans agrafe)

Mention (entourez) : AMCI - AEC - AMCX

Option technique présentée (entourez) :

AMCI : Taichi Chuan - Hsing I - Bagua Zhang - Yi Quan

AEC : Qi Gong - Dao In

AMCX : Shaolin Chuan - Wing Chun - Jeet Kune Do - Shuai Jiao

Style (détaillé) présenté à l'examen

Ex AMCI : Yang Zhen Duo- Yang Sao Hou - Cheng Man Ch'ing, Chen Peiju, Zhao Bao , etc.....

N° complet de licence fédérale : _____

Association de rattachement

Nom (en capitale svp) : Prénom (en capitale svp) :

Date de naissance : __ / __ / ____ Tél portable : _____ Autre Tél : _____

Mail:

Adresse : Code Postal Ville

Informations spécifiques :

Adaptation handicap :

Autres :

APPRENTISSAGE

Style(s) pratiqué(s) :

Début d'apprentissage : Début d'enseignement ? assistant / professeur principal ?

Maîtres ou professeurs d'apprentissage? (si plusieurs, les citer)

Noms de leur(s) professeur(s) :

Autres disciplines pratiquées? Professeur

Les enseignez-vous? depuis quand ?

DIPLOMES ET PROJETS

Avez-vous déjà passé une ATT ou un duan ? Précisez option et niveau : Date :

- Date éventuelle du TRONC COMMUN ?

- Autres diplômes sportifs ?

Projet CMB en : 2019 2020 + tard (entourez votre choix)

PROFESSEUR DU CANDIDAT

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : _____ Mail :

Diplôme ou ATT obtenu (dans la discipline concernée) : En date du : __ / __ / ____

Signature du professeur (obligatoire) : [Signature box]
En l'absence de signature du professeur, joindre une lettre justificative

Je m'inscris au passage de l'ATT et joins les pièces constitutives du dossier et mon règlement selon les conditions ci-après, deux mois avant la session.

Je m'engage, si j'enseigne un second Art Chinois - autre que celui pour lequel j'aurai obtenu l'ATT - à repasser une ATT dans la mention pour valider mon diplôme sur cette option supplémentaire.

A..... le __ / __ / ____ Signature du candidat : [Signature box]

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Attester de plusieurs années de pratique auprès d'un professeur diplômé dans la discipline présentée (fiche d'inscription).
- Etre licencié(e) Faemc.

Pour les sessions ayant lieu en début d'année scolaire, les associations doivent commander à part et en priorité (dès septembre) les licences des pratiquants inscrits à un examen.

- Renvoyer à l'IFRaemc, le dossier d'inscription complet au plus tard **deux mois avant la date de l'examen** (la fiche de candidature dûment complétée, co-signée et accompagnée du dossier demandé), en précisant à quelle session vous souhaitez vous présenter.

Le dossier comprendra :

1. La présente fiche de candidature complétée et co-signée
2. La photocopie* des 2 côtés de votre Licence Fédérale, avec le timbre de l'année en cours

Les associations doivent demander en priorité en début de saison les timbres des candidats

3. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique, de l'année sportive en cours (photocopie)
4. Un chèque de 70€(ou 40€si 3 timbres licence*) à l'ordre de la Faemc (dont 50€(ou 20€) de frais de dossier et 20€ de frais d'examen).

* Les licenciés Faemc présentant trois timbres de licence (timbre de l'année plus ceux des deux années précédentes) bénéficient d'une réduction de 30€sur leurs frais de dossier.

Désistement : Les chèques d'inscription sont mis en encaissement dans le mois précédent les examens. Jusqu'à un mois avant l'examen, en cas de désistement justifié, seuls les frais d'examen sont remboursés ; au-delà, (dès lors que les jurys sont convoqués) les frais d'inscription (dossier et examen) restent dus. En cas de désistement pour cause de force majeure attestée, à un mois ou moins de l'examen, un report sera proposé sur la session suivante.

Nous rappelons que chaque session d'ATT permet le passage d'un nombre limité de candidats.

Seuls les dossiers complets et reçus dans le délai imparti sont considérés comme inscriptions fermes et définitives.

Au-delà, les candidats seront invités à se présenter à la prochaine session.

Seuls les candidats munis de leur convocation (et non d'un accusé de réception) **ont accès aux épreuves.** (L'accusé de réception est un outil de suivi du dossier ; il atteste que le dossier est arrivé mais pas encore validé, ex : pièces manquantes,...).

La convocation est envoyée six semaines minimum avant l'examen.

Chaque session rassemble 200 candidats et 60 membres de jurys.

L'attention de chacun de vous au respect des délais et du dossier de candidature participe à une préparation favorable et au bon déroulement des sessions.

Nous vous en remercions, nous vous souhaitons une bonne préparation et serons heureux de vous accompagner dans votre projet.



IFRaemc

01 40 26 94 55

formation@faemc.fr

